

MÉMOIRE

Extension de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117 à l'entrée Est de la ville de Malartic

1. Présentez-vous : Centre technologique des résidus industriels (CTRI)

Adresse : 433, Boul. du Collège, Rouyn-Noranda. J9X 1E0.

- Citoyen
- Groupe de citoyens
- Municipalité locale ou municipalité régionale de comté (MRC)
- Organisme
- Entreprise
- Autre, précisez _____

2. Pourquoi vous intéressez-vous à ce projet? En quoi influence-t-il l'environnement et la qualité de vie ?

Le Centre technologique des résidus industriels (CTRI) est un centre de recherche appliquée et de transfert de technologies situé à Rouyn-Noranda. Le CTRI travaille depuis longtemps avec toutes les compagnies minières de la région de l'Abitibi-Témiscamingue sur le traitement et la stabilisation des résidus et les effluents miniers. L'entreprise minière Canadian Malartic est l'une des compagnies minières la plus dynamique et la plus novatrice en ce qui a trait à l'extraction responsable de minerais d'or. Depuis 2014, le CTRI travaille avec Canadian Malartic sur plusieurs dossiers de traitement des effluents miniers, notamment l'azote ammoniacal. Les importants investissements en recherche et innovation pour des solutions environnementales efficaces montre son souci de protection de l'environnement et de développement durable dans son milieu hôte. Par le passé, l'entreprise Canadian Malartic a su maintenir un dialogue avec la communauté et avec les différentes parties prenantes impliquées. Son approche de communication constitue, sans doute, son point fort. C'est un cas exemplaire d'une entreprise minière œuvrant à proximité d'une communauté.

3. Ce projet est-il acceptable dans le milieu ? Pourquoi?

Oui. La Mine soutenait un total de 1 585 emplois dans la région (dont 685 emplois directs), avec une masse salariale de près de 104 M\$. Ce projet permettra de maintenir ces emplois pour 6 ans additionnels.

Le projet de Canadian Malartic génèrera des revenus importants à la ville de Malartic. Ces revenus contribuent grandement au développement et la modernisation de la ville. D'ailleurs, il est clair que la mine joue un rôle essentiel dans l'effervescence économique que connaissent la ville en particulier et la région en général.

4. L'option proposée est-elle la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs sur le milieu ? Pourquoi ?

Ce projet vise d'étendre l'exploitation actuelle de l'entreprise vers l'Est et Sud-Est. Il ne vise pas l'intensification de la production. Il s'agit d'une prolongation de la vie de la mine. Mise à part la déviation de route 117, le projet ne semble pas apporter d'autres changements sur l'aménagement de la ville de Malartic. Les volumes supplémentaires de stériles et de résidus épais générés seront gérés de la même manière et dans le même endroit; soit au parc à résidus et de la halde à stériles actuels. De plus, le projet d'extension de Canadian Malartic prévoit déposer dans la fosse Canadian Malartic une partie de ses stériles et résidus ce qui constitue une solution technique avantageuse par rapport aux solutions conventionnelles.

5. Selon vous, y a-t-il des éléments de ce projet qui devraient être modifiés ? Lesquels et comment ?

non

6. Selon vous, ce projet devrait-il être autorisé ? Pourquoi ?

Oui.

- Le projet ne vise pas l'intensification de la production. Il s'agit d'un projet pour prolonger la durée de vie de la mine;
- dans ce projet, on tient compte de tous les détails des impacts possibles tant sur l'environnement que sur la qualité de vie. On propose également des solutions réalistes et éprouvées pour atténuer ces impacts.
- l'étendu du projet se fera dans la direction est et sud-est de la ville de Malartic (la sortie vers val d'or. seulement 4 résidences seront acquises.
- la déviation de la 117 ne semble pas affecter la sécurité du tronçon routier. Un plan de protection des habitats naturels a été mis en place.
- les retombées économiques sur la ville sont substantielles.

7. Avez-vous d'autres suggestions ?

Non